



# LE SCoT DU PAYS D'AUTAN

***Réseau Paysage Midi-  
Pyrénées***

**27 septembre 2012**



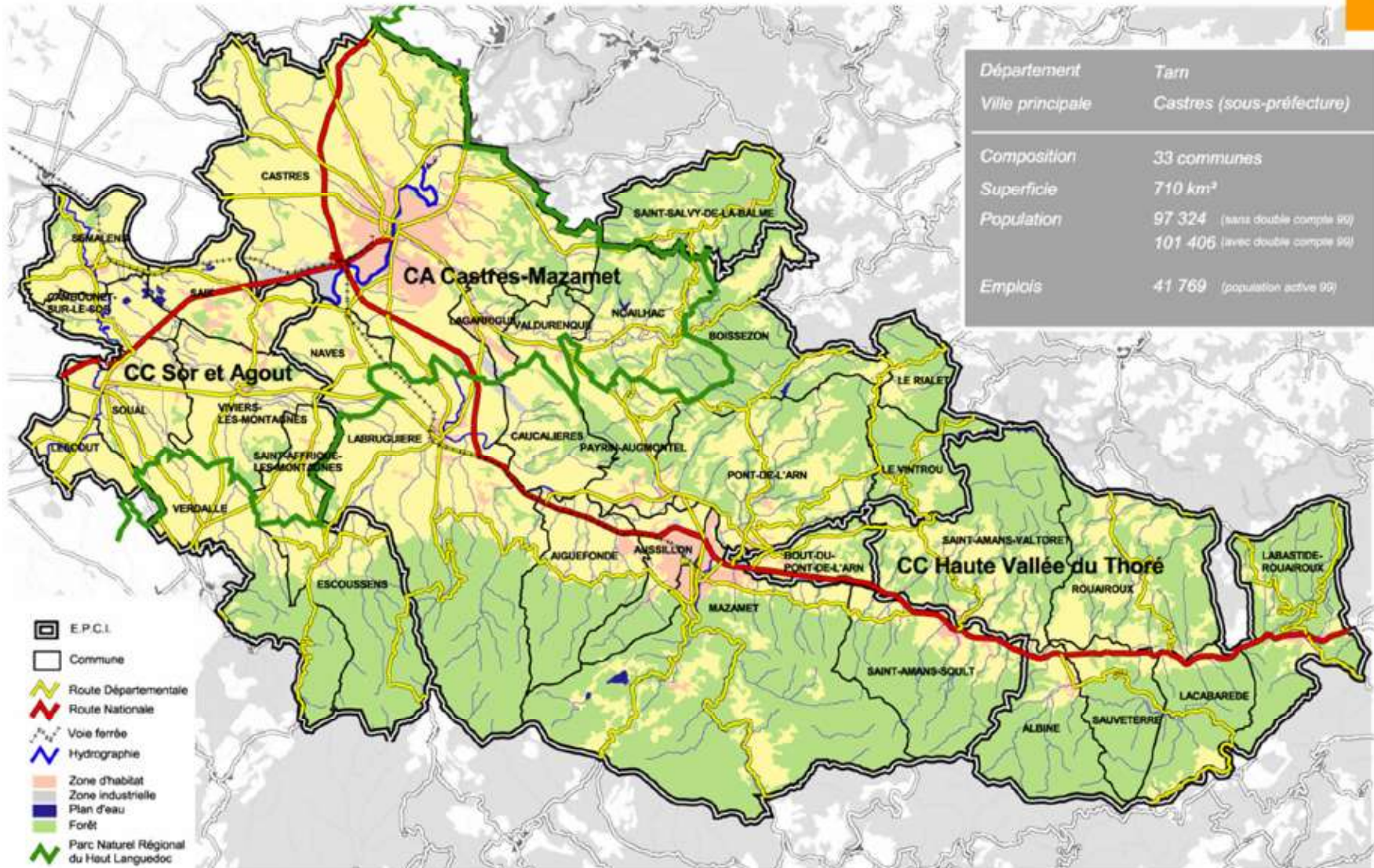
# Comment le travail sur la TVB a –il contribué au projet du SCoT?

## Sommaire

- Le territoire
- L' historique de la démarche
- Les acteurs
- Les étapes: cartes de travail et carte de la TVB du SCoT
- L' intérêt de la démarche
- Exemple de déclinaison de la TVB dans le projet d'aménagement d'un bourg

# LE TERRITOIRE DU SCOT DU PAYS D'AUTAN

SCoT  
du Pays-d'Auta



- E.P.C.I.
- Commune
- Route Départementale
- Route Nationale
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Zone d'habitat
- Zone industrielle
- Plan d'eau
- Forêt
- Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Cartographie établie par :  
BAG - Observatoire  
Référence : 060765-2a\_sco\_t situation

Sources : BD Cartho





## L' historique de la démarche

Des ateliers avaient été organisés à la fin de la phase de diagnostic (décembre 2007) sur la base d' un questionnaire de développement durable

1. Quel projet de territoire pour le rendre **attractif** ?
2. Quelle **mobilité durable** et quelle accessibilité au sein de ce territoire ?
3. **Comment concilier développements urbains et paysages, quelle proximité urbanisme/nature ?**

C' est au travers de ce questionnaire croisé et des réactions qu' il a suscité que le projet de territoire s' est ouvert, en particulier, à la question des paysages et de la biodiversité



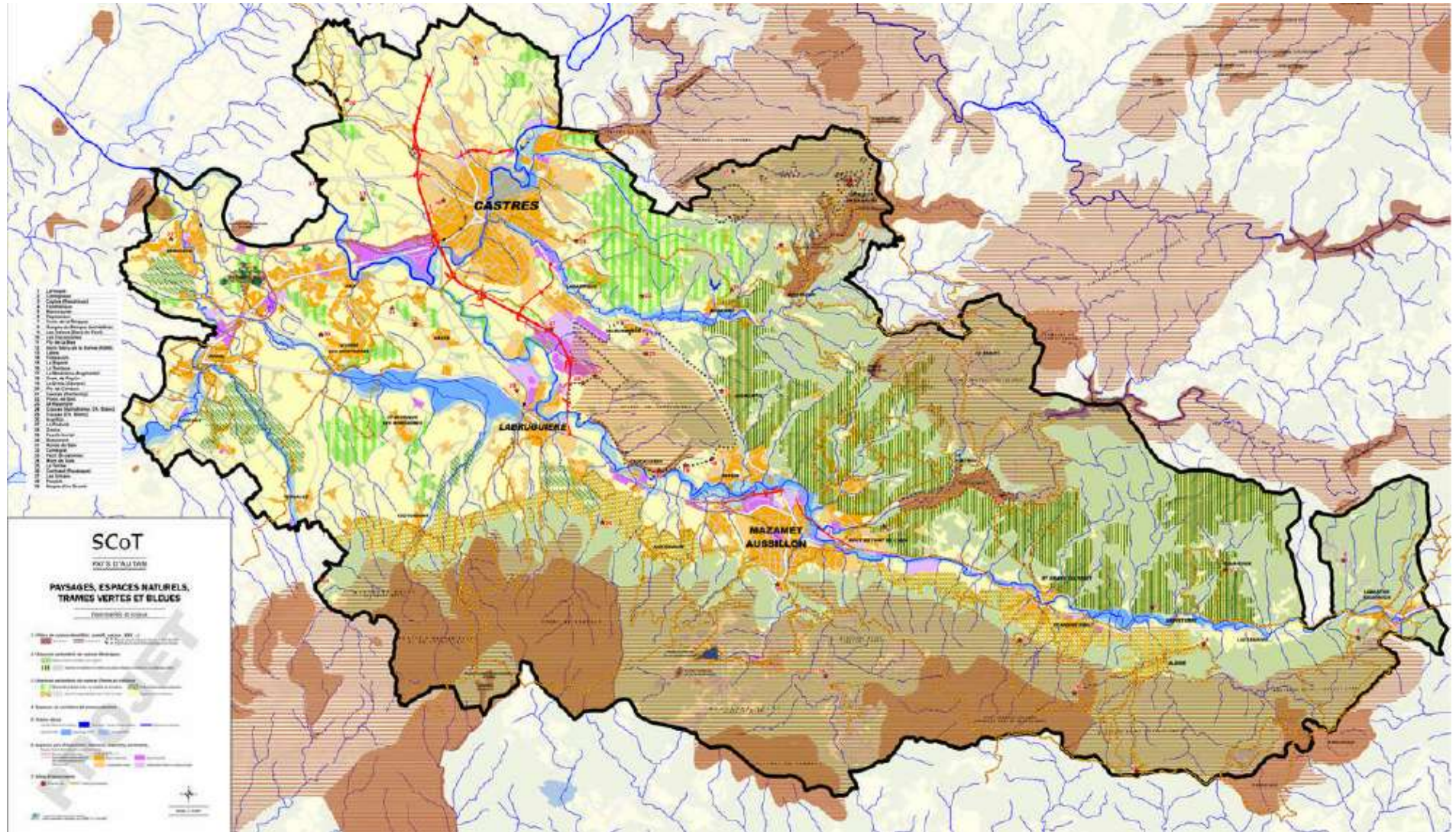
# Les acteurs

- **Un groupe de travail technique dédié s' est mis en place** avec les ressources du territoire: CAUE (sur l' aspect développements urbains) et du CG (sur l' aspect éco-paysager), du SCoT, du SIG...

qui a permis d' aboutir à la réalisation de la carte des trames vertes et bleues du SCoT

Après validations successives des commissions environnement et urbanisme du SCoT (élus + techniciens des collectivités, autres personnes ressources...)

# Les étapes: carte des espaces éco-paysagers





Causse de Caucalières



**Saint-Amans Soult et Saint Amans Valtoret**





Etangs de Cambounet-sur-Sor



Bocage de la zone de plaine



**Chemin, colline de Saix**

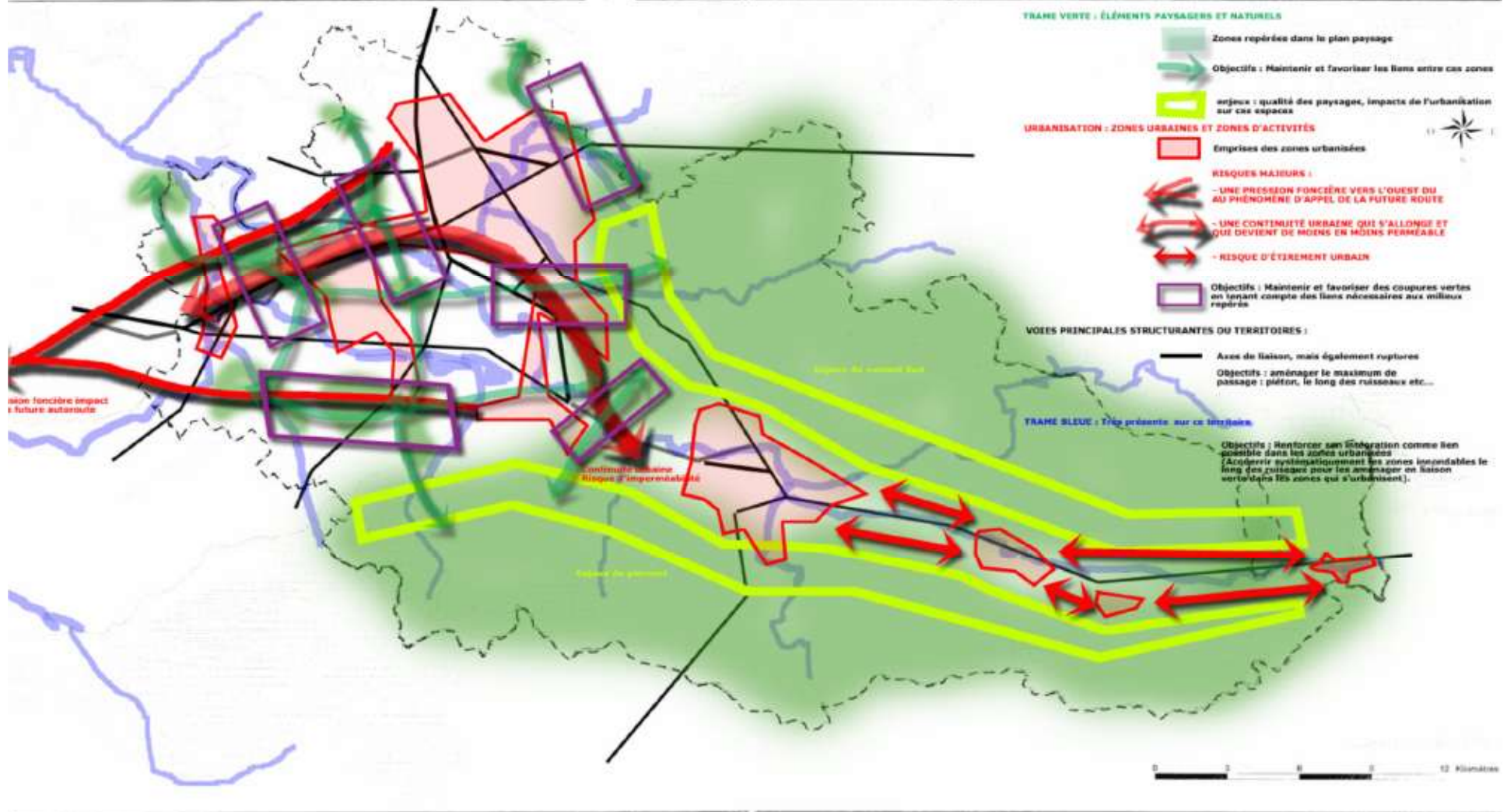


**L' Agout à la sortie de Castres**

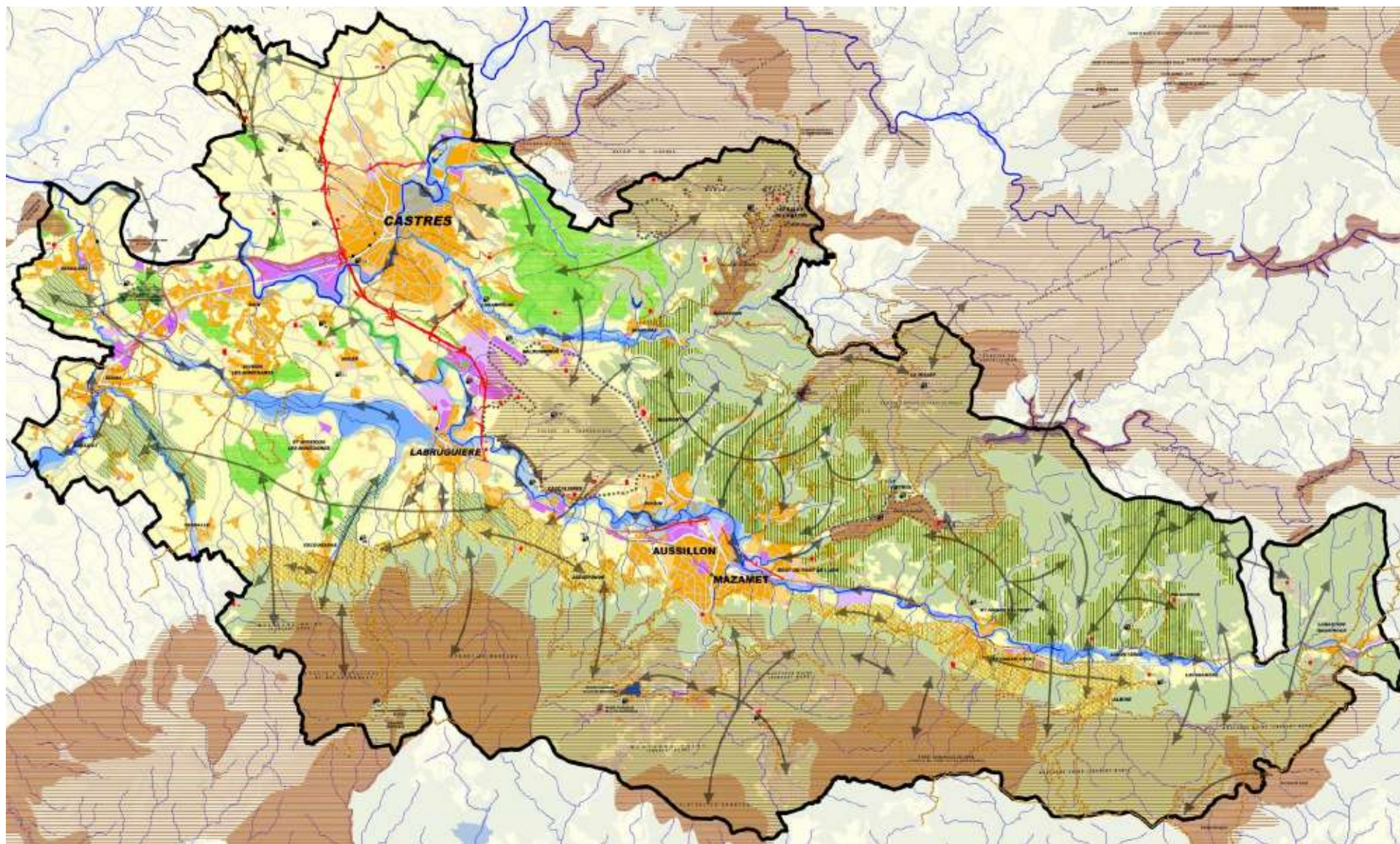


**Piémont de la Montagne Noire**

# Les étapes: carte schématique des secteurs à enjeux

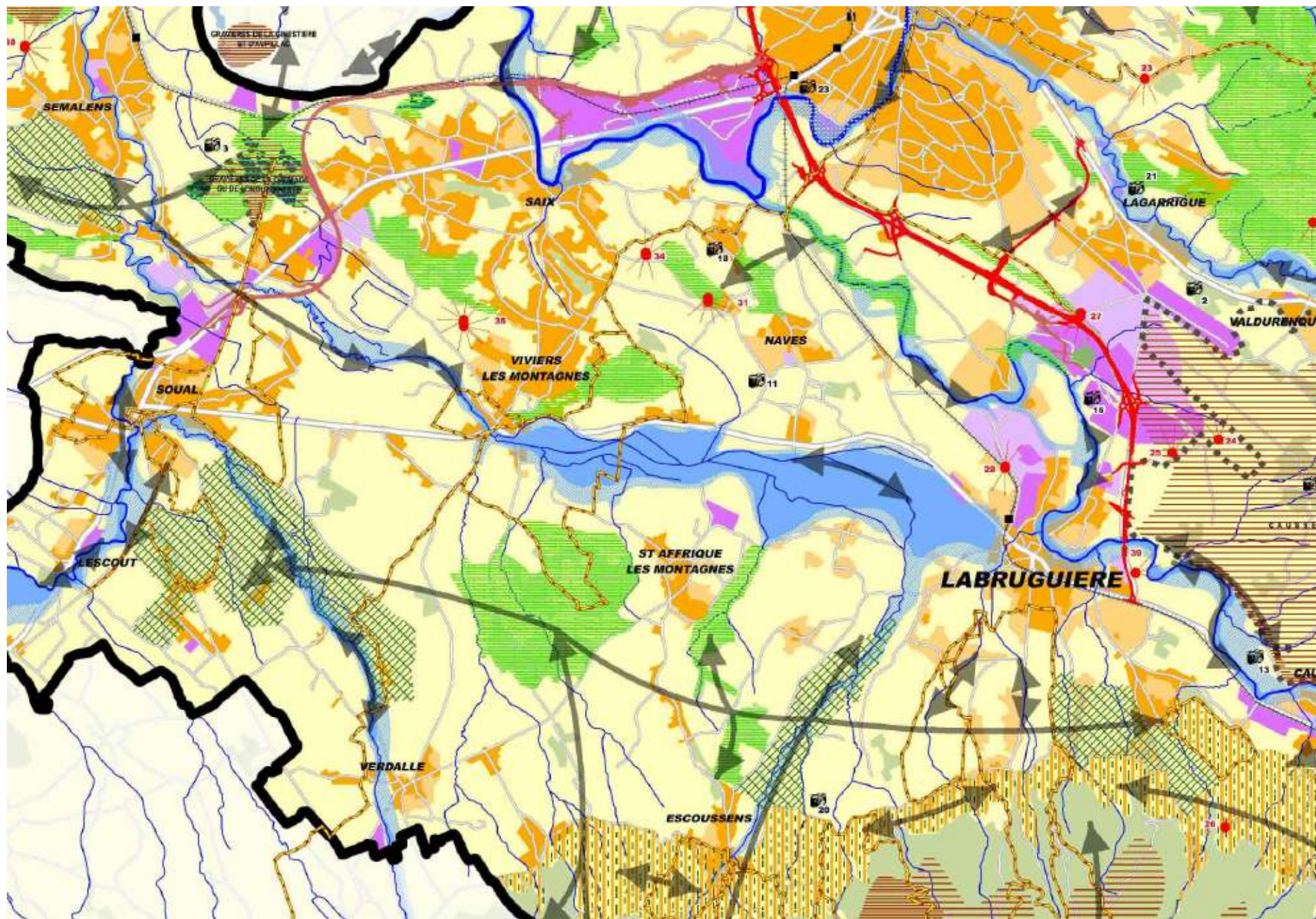






la carte paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues du SCoT





Extrait de la carte paysages, espaces naturels, trames vertes et bleues 17




## Intérêt de la démarche

- Bonne compréhension du fait que l'urbanisation menace la biodiversité
- Et de l'intérêt de la proximité urbanisme/nature : environnement agréable pour les nouveaux quartiers, cadre de vie, déplacements doux...

Meilleure compréhension des notions de

- limite ou coupure d'urbanisation
- qualité de l'urbanisation: elle doit être « traversée » par la nature
- mise en valeur et renforcement de la ripisylve



**Deux exemples de déclinaison à l'échelle  
du bourg qui illustrent ce que peut être  
la prise en compte de la TVB dans le  
PLU, notamment à travers les OAP.**

## Exemple 1 : des centre d'ilots en tissu péri-urbain:

### Les éléments remarquables du site

#### Le relief

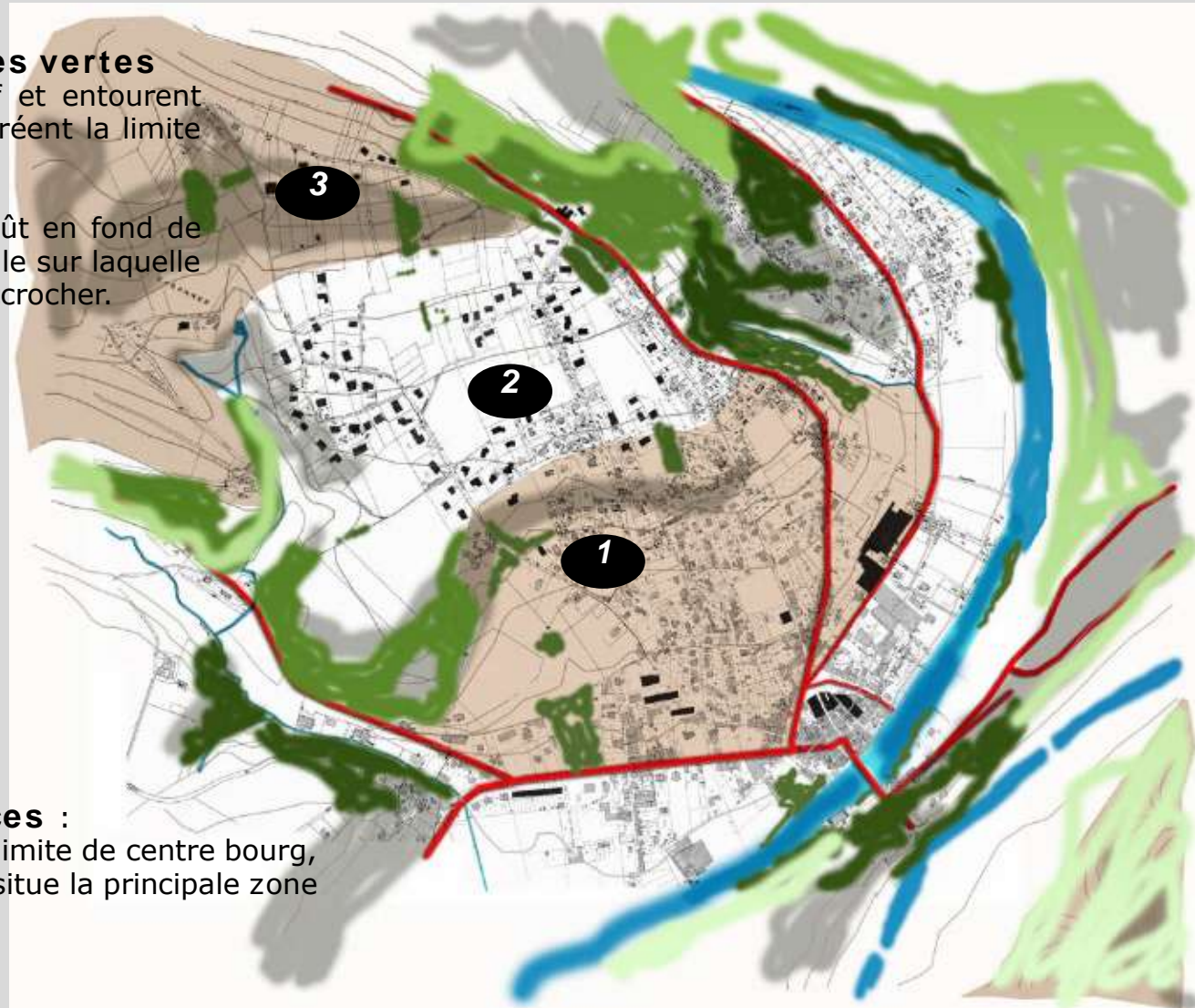
##### **De grandes pénétrantes vertes**

Elles accompagnent le relief et entourent les zones urbanisées. Elles créent la limite d'urbanisation.

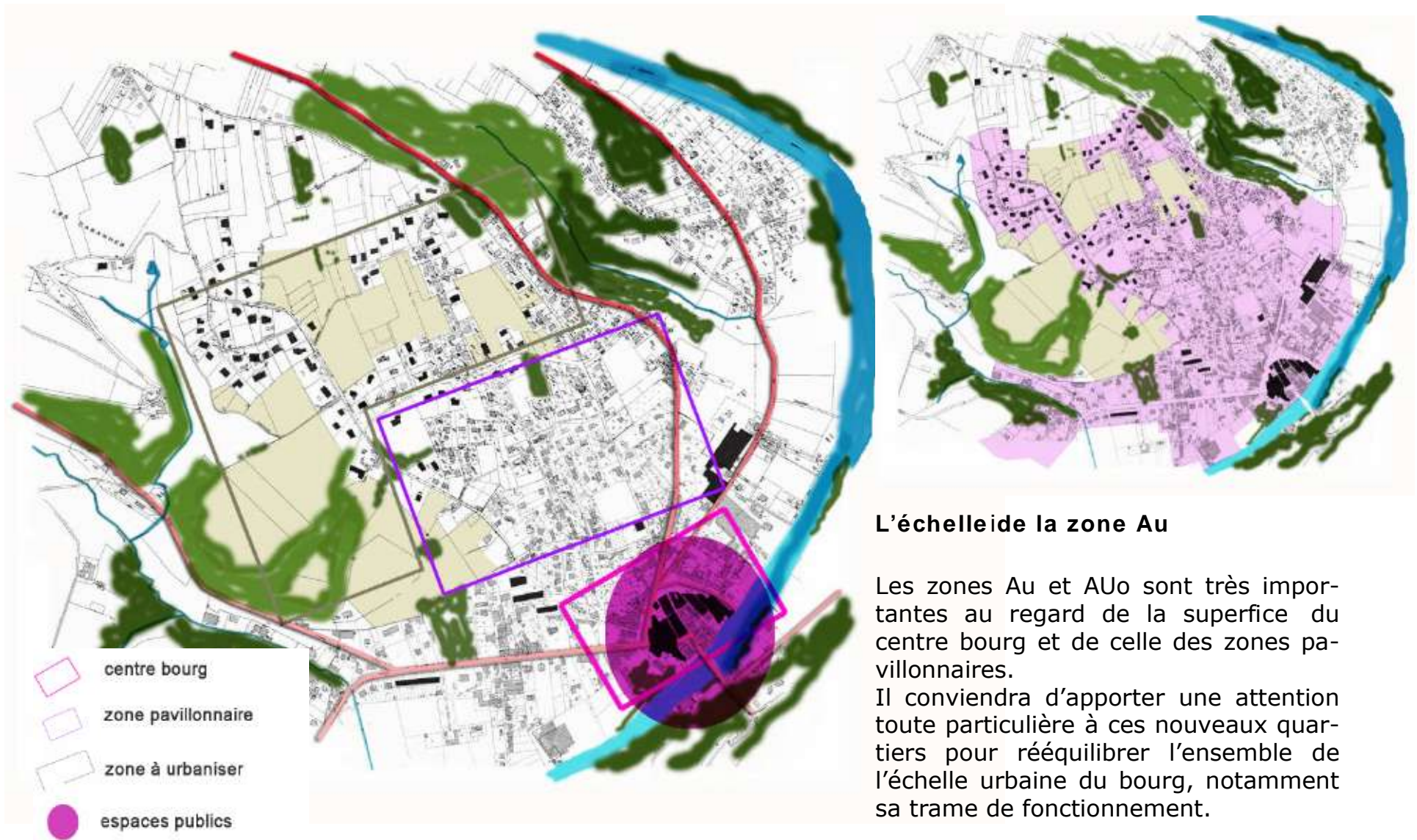
**La trame bleue** de l'Agoût en fond de vallon crée une limite naturelle sur laquelle le bourg ancien est venu s'accrocher.

##### **Un relief en 3 séquences :**

- 1 - une zone très pentue en limite de centre bourg,
- 2 - un plateau sur lequel se situe la principale zone à urbaniser,
- 3 - une colline (Puech Bruc)



## Le rapport d'échelle des zones à urbaniser - les espaces publics



### L'échelle de la zone Au

Les zones Au et AUo sont très importantes au regard de la superficie du centre bourg et de celle des zones pavillonnaires.

Il conviendra d'apporter une attention toute particulière à ces nouveaux quartiers pour rééquilibrer l'ensemble de l'échelle urbaine du bourg, notamment sa trame de fonctionnement.

## Les espaces à proximité du centre bourg



- tous les espaces publics sont situés à proximité du centre bourg (aires de jeux, parc, zone sportive, salle des fêtes), un certain nombre d'entre eux sont en cours de requalification. Des aménagements ont été également réalisés : traitement des trottoirs, caniveaux, ...

## Les espaces publics dans les zones à urbaniser

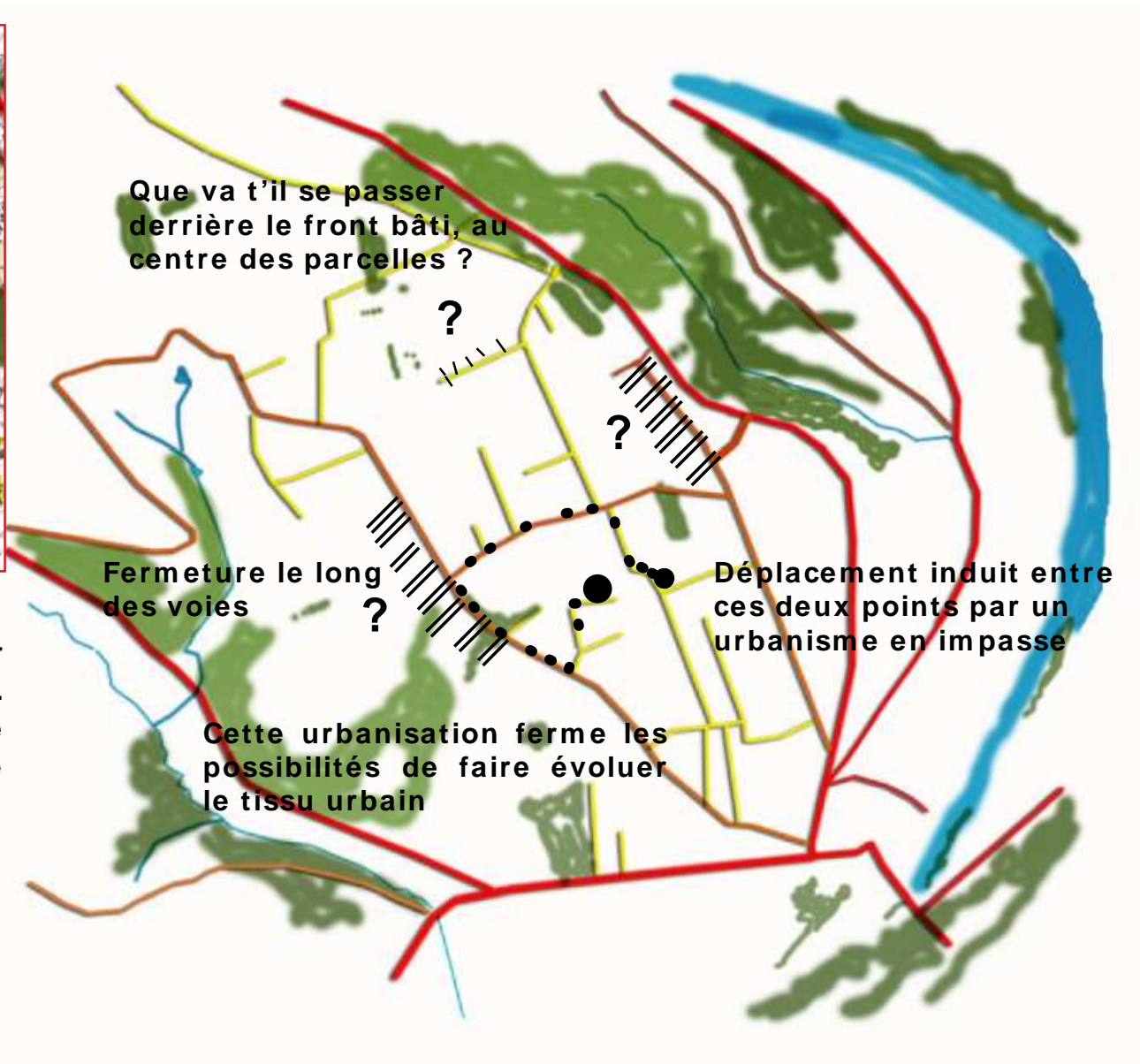


- pas d'espaces publics à proprement parler, mais des éléments sur lesquels s'appuyer : petits cabanons, voies étroites aux bords engazonnés, cheminements piétons, sentiers

# Le réseau viaire et le mode de production du bâti



Le mode de production constaté :  
1 - Une urbanisation au coup par coup en périphérie des parcelles.  
2- Une deuxième « épaisseur » de bâti desservie par une impasse privée.



# Scénario de développement préconisé

échelle du bourg Schéma de principe pour une approche durable



## Les enjeux :

- trouver un équilibre entre les espaces publics en bord d'Agoût, et les nouveaux quartiers
- développer un réseau viaire pour lier les quartiers et faciliter les circulations
- une limite paysagère à la construction
- affirmer et s'appuyer sur les lignes paysagères, éléments d'accroche pour le projet urbain



# Scénario de développement préconisé

## échelle des zones AU

Schéma de principe des éléments structurants à mettre en place



# SCHEMA DE PRINCIPE à l'échelle des zones AU



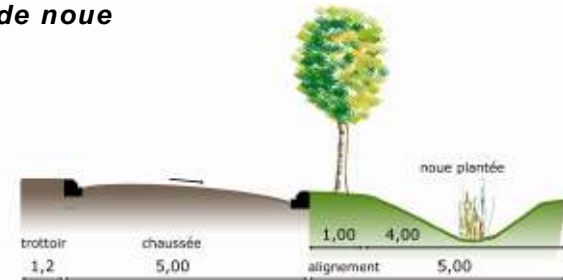
## exemple de stationnement enherbé



Le mélange terre végétale (40%) et grave 20/40 (60%) stabilisé au sel lui permet de permettre la croissance de l'arbre.  
Le mélange de granulés stabilisés doit être ré-appliqué régulièrement.



## exemple de noue

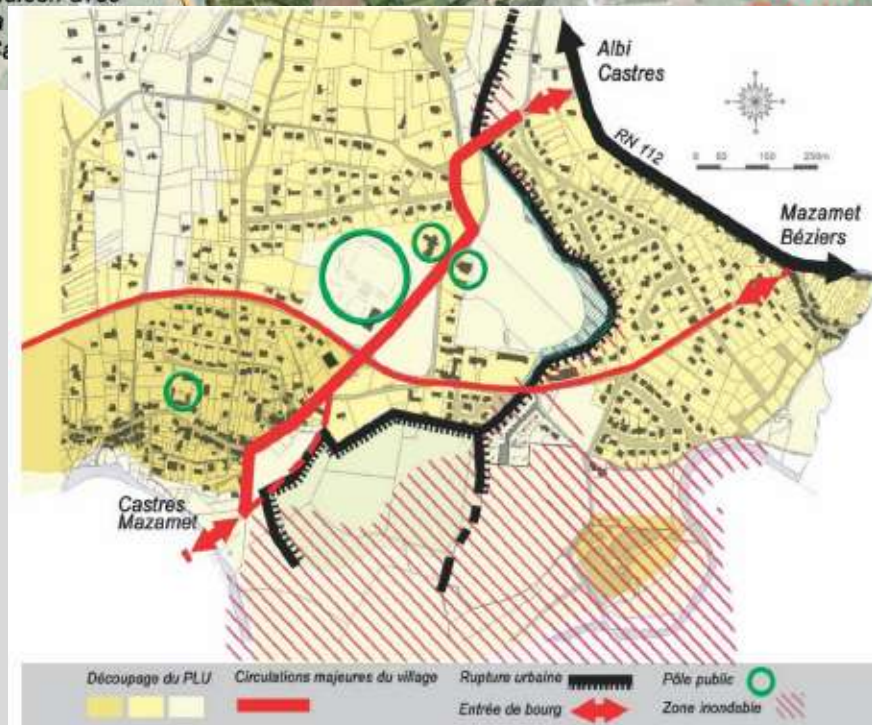
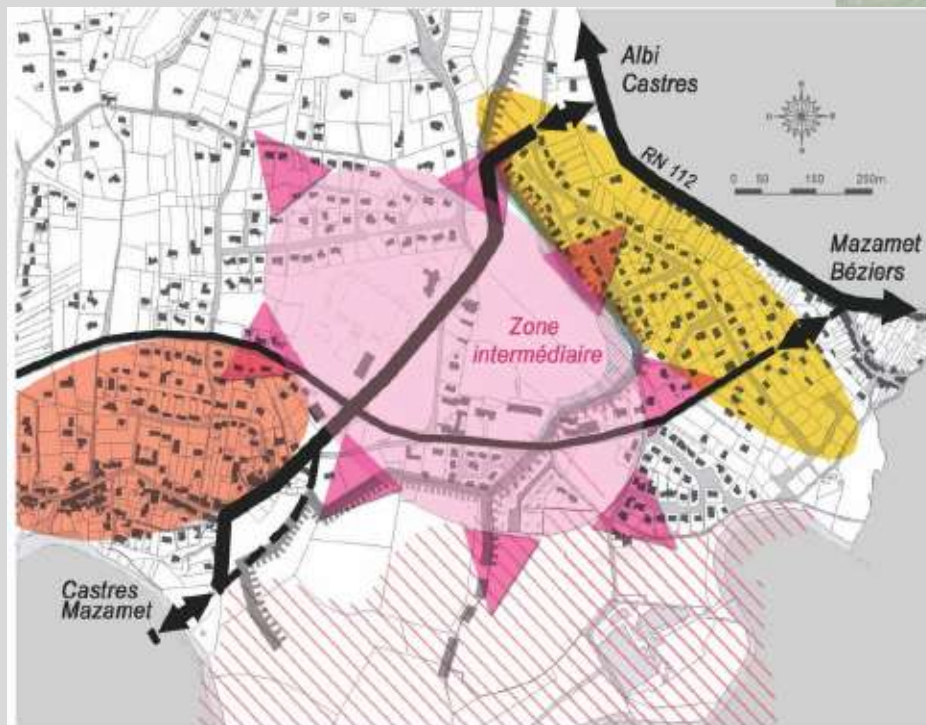


## Scénario 1

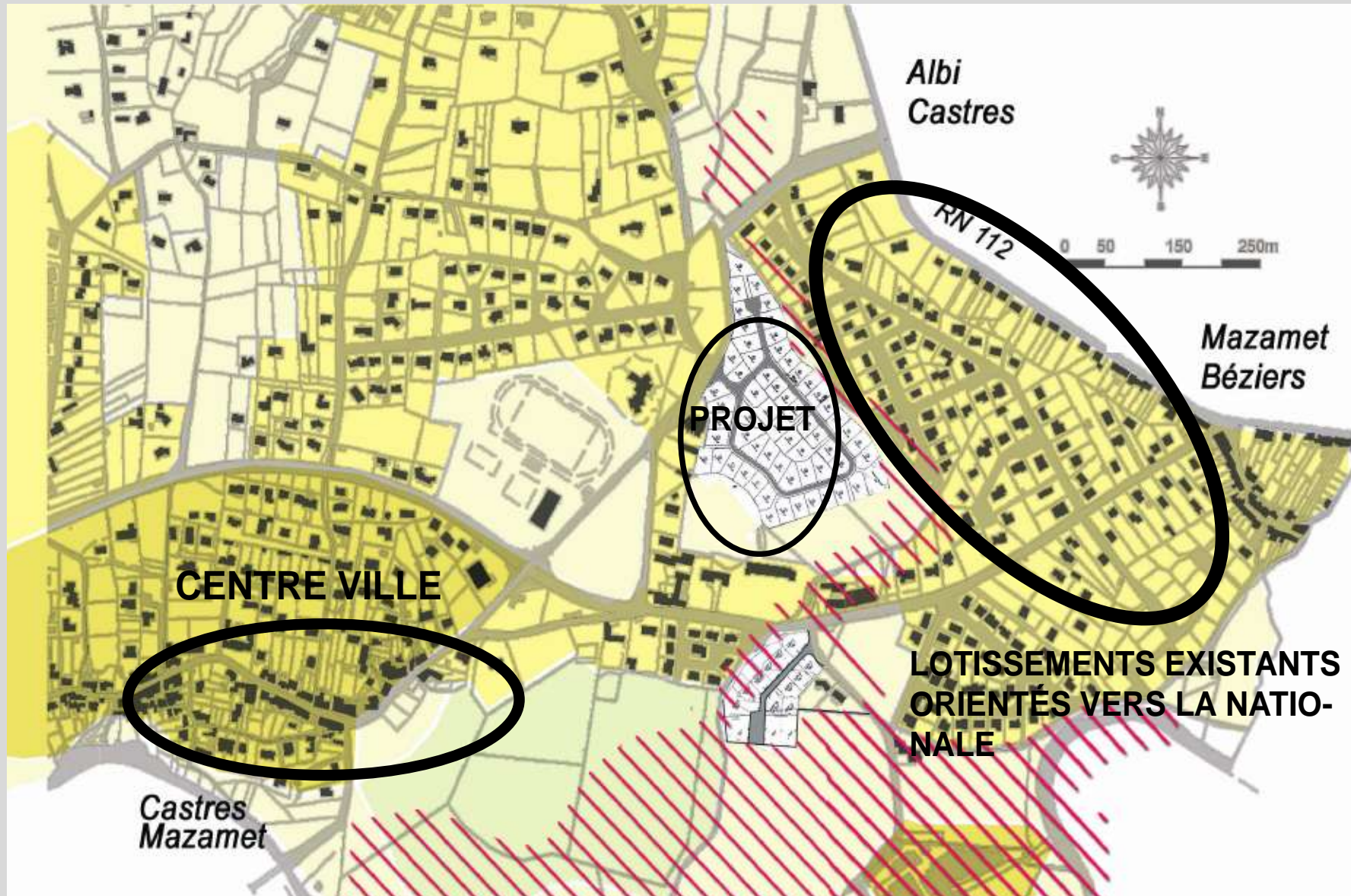


Ce scénario libère un vaste coeur d'îlot qui permet de répondre en terme de paysage urbain, à cette alternance, paysage ouvert et non bâti, et bâti.  
Largeur des parcelles : 20 m à 30 m - Profondeur constructible : 30 m  
Cette organisation urbaine est adaptée au site, elle est structurante et elle se trouve presque en limite de la zone constructible du PLU. Cependant, elle ne permet pas de répondre à la densité affichée par le COS de 0,6.

# Exemple 2 : Entre nappe de lotissements et centre bourg



**Un projet est présenté : un nouveau lotissement qui tourne le dos à l'existant.**



## En termes de qualité urbaine :

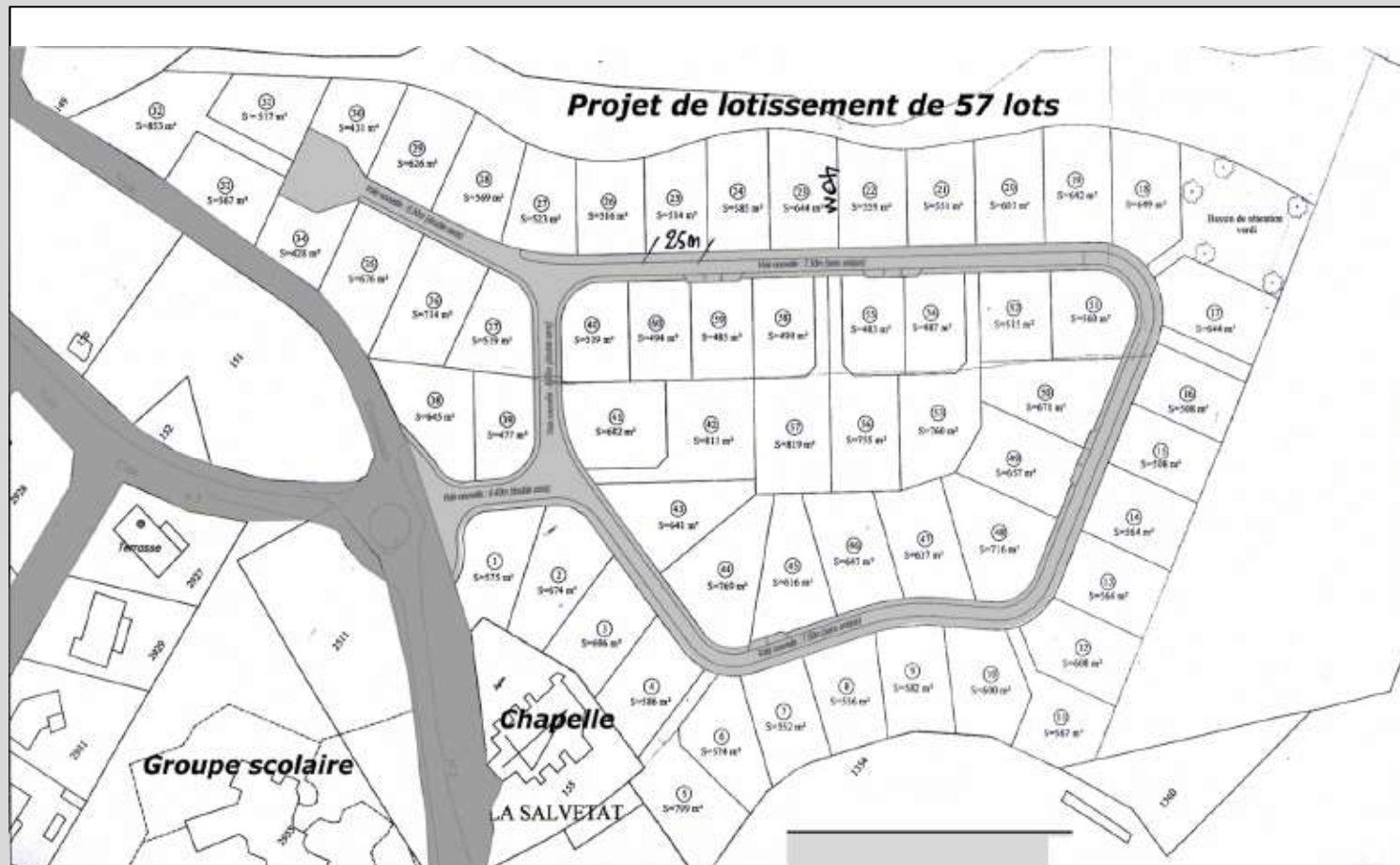
C'est la typologie et l'organisation urbaine des lotissements voisins qui sont poursuivies.

-Une seule offre : des parcelles pour une grande majorité de surface avoisinant les 600m<sup>2</sup>, une réglementation identique à toute l'opération qui génère la même implantation des constructions.

-57 parcelles sans un espace public

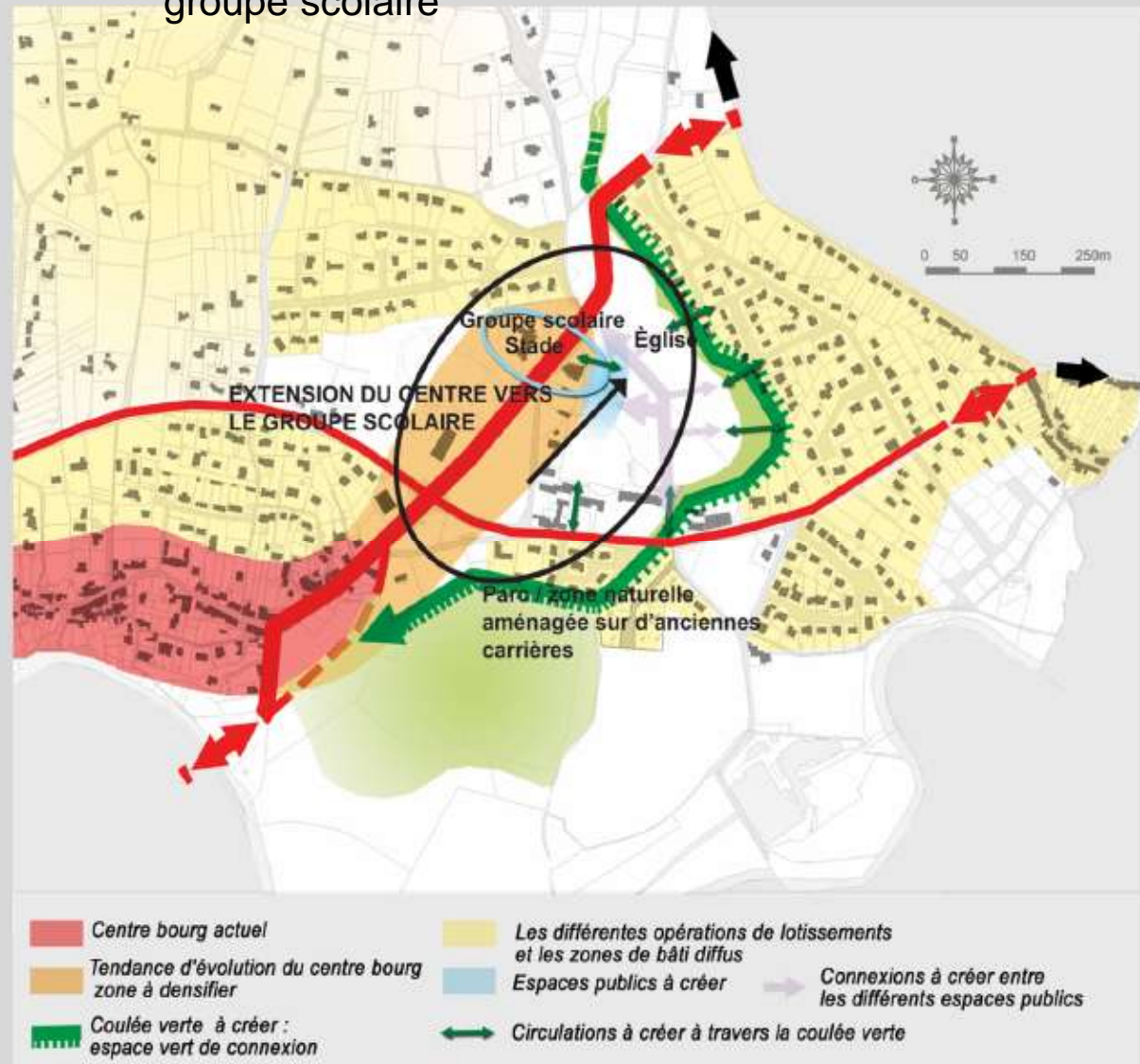
Cette organisation urbaine ne permet, ni la mixité sociale (produit unique), ni la mixité de typologie (implantation et répartition du bâti uniforme), ni un espace adapté à l'accueil de commerces ou de services.

Le seul lien urbain avec les autres quartiers est la route. Ce lotissement leur tourne le dos.



## Intégrer les éléments paysagers du site :

- Le ruisseau et sa zone inondable devient un lien entre les quartiers et une liaison vers le centre
- Mise en valeur de la chapelle par la création d'un espace public, qui articule le quartier et le groupe scolaire



# Intégrer de la mixité dans l'offre – de la diversité dans les espaces publics

